

Amorce 2 - Techno-tonomie - Qu'est-ce que la vie privée

Vie privée et autonomie dans un monde branché !

Les nouvelles technologies occupent une place importante dans notre vie. Songez un instant à toutes les différentes technologies que vous utilisez au cours d'une seule journée. Elles se sont immiscées un peu partout et, à bien des égards, nous facilitent la vie au quotidien. Grâce à elles, nous sommes plus rapides et plus efficaces; de plus, nous pouvons maintenant obtenir des renseignements et contacter des gens autrefois difficiles d'accès. Nous avons à portée de main une foule de divertissements en ligne et pouvons télécharger notre musique préférée. Par contre, ces mêmes technologies sont utilisées pour surveiller nos habitudes de navigation. Sachez que toute information personnelle vous concernant peut être recueillie et vendue, parfois à votre insu. Par conséquent, votre vie privée pourrait être sérieusement affectée si vous ignorez comment vous protéger face aux nouvelles technologies. Si vous savez comment en faire bon usage et apprenez les trucs utiles pour contrôler la circulation de votre information, toute personne mal intentionnée aura plus du mal à mettre la main sur vos renseignements personnels sans votre consentement.

Qu'est-ce que les nouvelles technologies ?

Lorsqu'on parle de nouvelles technologies, on fait habituellement référence aux programmes de communication via Internet – qui ont vu le jour et progressé à grands pas depuis dix ans – et plus spécifiquement les technologies dites interactives qui permettent les échanges avec et entre les autres technologies. Les plus connues sont utilisées dans Internet : ce sont le courriel, la messagerie instantanée et les jeux en ligne. Nous pouvons également brancher à l'ordinateur une caméra web ou numérique afin de transmettre des images numériques. De nos jours, la majorité des téléphones cellulaires sont capables de naviguer sur le Net, de transmettre des messages texte, des courriels et des messages numériques vers Internet et même vers un autre téléphone cellulaire. Par exemple, le Bluetooth est une technologie sans fil qui permet à des appareils voisins de se connecter entre eux (aussi connu sous le nom de technologie PAN ou réseau personnel). Plusieurs modèles de téléphone cellulaire et d'ordinateur portable sont munis de la technologie Bluetooth, on peut donc utiliser des écouteurs sans fil sur notre cellulaire ou une connexion sans fil sur notre portable pour partager de l'information entre ordinateurs voisins.

Songez aux technologies qu'utilisaient les générations précédentes, comme la radio et la télévision, et voyez comme ces nouvelles technologies sont différentes ! Impossible de faire « discuter ensemble » la radio et la télévision...comme nous le faisons couramment aujourd'hui entre un cellulaire et un ordinateur. Cette interconnectivité nous est très utile mais elle a aussi un effet pervers car elle porte atteinte à notre vie privée.

Quoi ? Ne plus utiliser mon ordi ?

Doit-on en conclure que nous devons cesser d'utiliser les nouvelles technologies ? Bien sûr que non ! Elles nous facilitent la vie à bien des égards. Elles nous permettent de communiquer facilement avec nos ami-e-s, de faire de nouvelles rencontres en ligne et d'approfondir nos connaissances sur des sujets qui nous

intéressent. Mais nous devons prendre conscience des conséquences pouvant découler de leur usage. C'est à nous qu'il incombe d'apprendre à courir le moins de risques possibles et à connaître la loi sur la protection de la vie privée. Hé ! c'est de notre vie privée dont il est question !

Pour la plupart des gens, la vie privée est importante et mérite qu'on la protège. Plusieurs affirment que le respect de la vie privée est un « droit » et certains vont même jusqu'à soutenir qu'il s'agit d'un droit humain fondamental. Mais, au fait, qu'est-ce au juste que la vie privée ?

Pour de plus amples informations, voir le chapitre 1 du recueil intitulé *Techno-tonomy* (disponible seulement en anglais).

© Alberta Civil Liberties Research Centre, 2006. Reproduit avec la permission.